

Préface

Pour une fois, une thèse, puis le livre qui en est tiré, tiennent vraiment les promesses de leur sous-titre. Sans jargon et avec rigueur, Cécile Erkert aborde son sujet avec les armes des disciplines annoncées. Son magnifique travail a été présenté au sein de la germanistique. Notons au passage l'élargissement remarquable de la discipline : les romanistes allemands n'admettraient guère qu'on travaille sur un sujet, fût-il central, de la société française d'aujourd'hui. Mais sa recherche aurait été accueillie aussi bien en science politique qu'en sociologie. On y aurait particulièrement loué le fait qu'elle ne se soit pas contentée d'utiliser les documents les plus divers – textes juridiques, presse, statistiques, déclarations politiques, débats de toutes sortes -, mais qu'elle ait été sur le terrain et mené des entretiens révélateurs avec des demandeurs d'asile placés dans des camps d'accueil – qui, en Allemagne, ressemblent moins que les centres de rétention français à des camps d'internement. Sans complaisance ni misérabilisme, elle décrit la réalité vécue par des hommes, des femmes, des enfants qui ne sont pas seulement des éléments de statistiques désincarnées. Elle montre la situation infantilissante dans laquelle les demandeurs d'asile se trouvent placés.

Mais ses analyses tiennent constamment compte des évolutions des textes et des esprits. Ainsi, l'article 16 de la Loi fondamentale, proclamant un accueil sans restriction de ces demandeurs, a-t-il été rangé parmi les droits fondamentaux placés en 1949 en tête du texte constitutionnel pour bien montrer la rupture totale avec l'esprit du nazisme. Le remaniement ultérieur, en introduisant des conditions, des restrictions, a sans doute violé le principe proclamé de l'intangibilité des droits et libertés énumérées.

Comme en France, les conditions d'accueil ont toujours été modifiées dans un sens restrictif. En avril 2006, on en est, en Bavière, à vouloir exiger la connaissance de l'allemand chez les enfants à scolariser. En France, le titre V du Projet de loi sur l'immigration et sur l'intégration rassemble les « Dispositions relatives à l'asile ». C'est une fois reconnue la qualité de réfugié que l'étranger « peut être accueilli dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale dénommés centres provisoires d'hébergement (CPH) ». Un décret doit préciser « les modalités selon lesquelles les personnes accueillies participent à proportion de leurs ressources à leurs frais d'hébergement, de restauration et d'entretien ». On verra dans le livre à quel point la République fédérale d'Allemagne s'est montrée et se montre toujours bien plus hospitalière pour les

arrivants, y compris d'abord pour ceux auxquels la qualité de réfugié n'a pas encore été accordée.

Les comparaisons faites par Cécile Erkert ne portent pas particulièrement sur la France. Son travail a une dimension européenne, ce qui est d'autant plus utile que les gouvernements de l'Union veulent de plus en plus unifier leurs critères et leurs procédures. Ils en oublient les principes fondamentaux dont ils se réclament face aux régimes inhumains d'hier et d'aujourd'hui. Comme en France, une large partie des appels et actions pour rappeler ces principes sont le fait des Eglises ou d'associations chrétiennes qui rappellent par exemple que tel projet de loi « ne correspond pas à l'image chrétienne de l'Homme qui exige le respect de tous les êtres humains comme créature et image de Dieu ». Il n'en résulte évidemment pas que les partis qui ont placé un C en tête de leur nom répondent à ces appels. Cécile Erkert, dans son analyse des débats parlementaires et des discussions publiques, montre bien que c'est le plus souvent la CDU ou la CSU qui demandent des durcissements des conditions d'accueil et une intensification des expulsions des non-admis.

Beaucoup plus élevé qu'en France, surtout pendant les guerres dans l'ex-Yougoslavie, le nombre des demandeurs n'est cependant pas tel qu'ils constituent une menace pour l'équilibre social, économique, psychologique des pays d'accueil. L'excellent livre de Cécile Erkert montre pourtant à quel point la question des demandeurs d'asile se trouve placée au cœur des plus vives controverses politiques.

Alfred Grosser

Professeur émérite des Universités à l'Institut d'études politiques de Paris